



Association et décharge de responsabilité

Par **fredbkk**, le **08/09/2015** à **06:25**

Bonjour,

Je suis membre de plusieurs associations et responsable dans l'une d'entre elle, mon travail consiste à encadrer des enfants dans la pratique d'activités sportives et artistiques. Je me pose la question de savoir si je peux me protéger et jusqu'à quel point en cas d'accident avec un enfant si je fais signer aux parents une décharge de responsabilité ? Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plait ? Cela m'exonère-t-il totalement ?
Merci pour aide.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2015** à **08:30**

Bonjour,

Réponse : NON, ce serait une clause abusive.
Par contre, votre association doit être assurée pour ce type d'activité. Voyez donc votre assureur.

Par **fredbkk**, le **08/09/2015** à **12:41**

C'est super merci !